

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

DATE						CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	25	1605

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS  
PAYER PAR CHÈQUE,  
COLLEZ À CET EMPLACEMENT  
"LA PARTIE À ENVOYER"  
DU TIMBRE-AMENDE  
(PAS DE TIMBRE FISCAL)

TIMBRE-POSTE  
TARIF LETTRE

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

les cas 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions du code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2 BIS	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 BIS	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 BIS	90 €	135 €	375 €

CAS A  LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE, VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES, À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC.

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire *majorée* du montant indiqué ci-dessus.

PAIEMENT OU CONTESTATION  
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

DESTINATAIRE

CENTRE  
D'ENCAISSEMENT  
DES AMENDES

Stationnement sur trottoir R417-10 et 11 Code de la route

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

DATE						CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	25	1605

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS  
PAYER PAR CHÈQUE,  
COLLEZ À CET EMPLACEMENT  
"LA PARTIE À ENVOYER"  
DU TIMBRE-AMENDE  
(PAS DE TIMBRE FISCAL)

TIMBRE-POSTE  
TARIF LETTRE

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

les cas 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions du code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2 BIS	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 BIS	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 BIS	90 €	135 €	375 €

CAS A  LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE, VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES, À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC.

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire *majorée* du montant indiqué ci-dessus.

PAIEMENT OU CONTESTATION  
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

DESTINATAIRE

CENTRE  
D'ENCAISSEMENT  
DES AMENDES

Stationnement sur trottoir R417-10 et 11 Code de la route

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

DATE						CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	25	1605

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS  
PAYER PAR CHÈQUE,  
COLLEZ À CET EMPLACEMENT  
"LA PARTIE À ENVOYER"  
DU TIMBRE-AMENDE  
(PAS DE TIMBRE FISCAL)

TIMBRE-POSTE  
TARIF LETTRE

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

les cas 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions du code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2 BIS	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 BIS	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 BIS	90 €	135 €	375 €

CAS A  LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE, VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES, À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC.

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire *majorée* du montant indiqué ci-dessus.

PAIEMENT OU CONTESTATION  
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

DESTINATAIRE

CENTRE  
D'ENCAISSEMENT  
DES AMENDES

Stationnement sur trottoir R417-10 et 11 Code de la route



Rassurez-vous, ceci n'est pas un vrai PV !  
En revanche, votre véhicule est  
vraiment mal garé !!!  
Les trottoirs, c'est 100 % réservé aux  
piétons, c'est leur territoire réservé  
où ils doivent pouvoir circuler en  
toute sécurité.

Les parents et leurs poussettes, les enfants, les collégiens,  
les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les handicapés ...  
vous remercient .



Rassurez-vous, ceci n'est pas un vrai PV !  
En revanche, votre véhicule est  
vraiment mal garé !!!  
Les trottoirs, c'est 100 % réservé aux  
piétons, c'est leur territoire réservé  
où ils doivent pouvoir circuler en  
toute sécurité.

Les parents et leurs poussettes, les enfants, les collégiens,  
les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les handicapés ...  
vous remercient .



Rassurez-vous, ceci n'est pas un vrai PV !  
En revanche, votre véhicule est  
vraiment mal garé !!!  
Les trottoirs, c'est 100 % réservé aux  
piétons, c'est leur territoire réservé  
où ils doivent pouvoir circuler en  
toute sécurité.

Les parents et leurs poussettes, les enfants, les collégiens,  
les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les handicapés ...  
vous remercient .